CREPIM 2026

Le RPC et l'évaluation de la réaction au feu des produits de constructions



Cette formation peut être dispensée en présentiel ou à distance

Objectifs

Cette formation vise à comprendre :
- Les basiques liés au marquage CE des produits de la construction,
-Les différentes voies d'accès au marquage CE
-L'articulation entre la réglementation et les méthodes d'essais,
-Les modes de classement,
-Les normes d'essais mises en œuvre

Niveau prérequis : *Pas de pré requis.*

Durée : *4 heures (9h – 13h)*

Taux de réussite : *100%*
Note de satisfaction : *9,15/10*

Moyens pédagogiques :
Formation dispensée par du personnel qualifié,
Support de présentation commenté
Séance de questions réponses
Sur site, visite du laboratoire et/ou démonstration d'essais.

Eléments remis :
Dossier complet comprenant :
-Le support de présentation projeté,
-Une auto-évaluation à l'entrée
-Une évaluation des acquis (questionnaire),
-Une auto-évaluation à l'issue de la formation,
-Une attestation de formation avec mise en avant des points forts et points d'amélioration,
-Questionnaire de satisfaction.

Matériel nécessaire :
En présentiel :
Matériel prise de note (Stylo, papier)
Masque COVID,
En distanciel :
Ordinateur avec connexion internet
Micro pour échanger avec le formateur.

Plan d'accès au laboratoire disponible sur www.crepim.fr
Laboratoire accessible de 8h30 à 17h30

Programme

- Présenter le cadre réglementaire et normatif,
- L'historique et le fonctionnement du RPC
- Le fonctionnement du marquage CE
- Les normes harmonisées
- La communication
- Les autres documents opposables,
- Les obligations des opérateurs concernés
- Les sanctions,
- Les méthodes d'essais Euroclasses et classement M.

450 € HT par participant

Modalités et délais d'accès

Le CREPIM publie chaque début d'année un catalogue des stages inter-entreprises proposés par thématique.

Une pré-inscription peut être faite en ligne (http://crepim.fr/test-feu-formation/presentation) ou par email à l'adresse contact@crepim.fr en précisant la session souhaitée. A l'issu de cette pré-inscription, un bulletin d'inscription à nous retourner complété vous est adressé.

Vous bénéficiez du délai de rétractation légal de 10 jours. Un devis peut vous être remis sur demande.

Votre inscription est définitive et validée à réception du bulletin complété et du règlement (ou à défaut d'un bon de commande relatif à la formation) au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la session de formation souhaitée.

Cas particulier OPCO Formation : Les dates de nos formations étant déjà définies, nous sommes à votre disposition pour établir une convention de formation dans les meilleurs délais.
Pour les formations en distanciel, vous recevrez un lien de connexion au plus tard 72h avant la formation.
Pour une information complète, consultez nos CGV détaillés dans notre catalogue de stages inter-entreprise (disponible sur demande à contact@crepim.fr ou dans l'onglet formation sur notre site).

Handicap

Les personnes en situation de handicap sont invitées à se signaler lors de l'inscription pour évaluer et anticiper les aménagements nécessaires à votre participation. Merci de prendre contact avec M. Franck POUTCH franck.poutch@crepim.fr, 03 21 61 64 00 afin d'étudier l'adaptation que nous pourrons mettre en place.

Les stages interentreprises du CREPIM sont conçus pour répondre à la thématique et aux objectifs détaillés dans la fiche pédagogique. Le CREPIM n'est ainsi pas responsable de l'analyse du besoin des bénéficiaires mais nous recueillons vos attentes en début de session afin d'adapter l'exécution de la formation.